

COMPTE-RENDU SUCCINCT DE LA SEANCE

DU CNO DU 14 AVRIL 2021

Le conseil national d'orientation du CNFPT s'est réuni le 14 avril 2021 sous la présidence d'Hélène BROCC, administrateur du CNFPT FORCE OUVRIERE.

Outre Hélène BROCC, présidente du CNO, la délégation FORCE OUVRIERE était composée de Josiane TOURAINE, membre titulaire.

Plusieurs points figuraient à l'ordre du jour (adoptés à l'unanimité) :

- **1) La réponse de l'exécutif aux 22 propositions de la commission ad hoc**, constituée en octobre 2020 pour réfléchir à une offre complémentaire de formation en direction des agents territoriaux, classées par ce dernier en 3 catégories :
 - a) Les propositions pouvant être mises en œuvre immédiatement :**
 - La promotion et le développement de l'itinéraire de conseil en évolution professionnelle (CEP)
 - L'accompagnement aux démarches de VAE
 - La promotion de la formation des agents auprès des employeurs territoriaux ruraux
 - La prise en charge totale du dispositif CLÉA (financement approuvé lors du CA du 7 avril)
 - b) Les propositions qui nécessitent une temporalité longue pour :**
 - Enrichir l'itinéraire de formation du CEP (reconnu bien adapté aux besoins)
 - Organiser et développer les réseaux des professionnels plus particulièrement en direction des secrétaires de mairie et des CEP
 - Adapter les outils du CNFPT afin d'assurer un meilleur suivi et accompagnement des agents en transition ou reclassement professionnel
 - Proposer un dispositif de formation à tout agent engagé dans une préparation aux concours ou examens notamment pour ceux qui échouent aux tests de positionnement
 - Accompagner les agents à l'usage du numérique

c) Les propositions qui nécessitent une évolution plus importante de l'action du CNFPT et qui seront discutées dans le cadre du prochain projet d'établissement 2022-2027 :

- Les formations certifiantes et qualifiantes visant à construire des itinéraires ou parcours qualifiants, à partir des métiers en tension ou des titres manquants qui justifieraient une inscription au RNCP
 - L'offre à destination des agents des communes rurales qui demande une adaptation dans ses modalités, ses contenus et ses durées. Cette réflexion se doublera d'une identification des leviers pour faciliter le départ en formation de ces agents. FO particulièrement attentif à cette problématique propose d'instaurer un fonds mutualisé au niveau des CDG pour financer le remplacement des agents partant en formation.
 - La reconnaissance d'une équivalence CLÉA pour les agents de catégorie C inscrits en prépa concours, avec la possibilité de délivrer une attestation de compétence à verser dans un dossier VAE
- **2) Adoption du vœu**, ci-après, pour exprimer les inquiétudes du CNO sur le risque de disparition des statistiques propres à la FPT :

VŒU DU CONSEIL NATIONAL D'ORIENTATION DU CNFPT POUR LE MAINTIEN DES MISSIONS DE L'OBSERVATOIRE DE L'EMPLOI DES METIERS ET DES COMPETENCES TERRITORIALES

Dans son article 5, la loi du 6 août 2019 dite de transformation de la fonction publique prévoit pour chaque administration et établissement public, relevant des trois versants de la fonction publique, l'obligation d'élaborer, chaque année, un rapport social unique (RSU) rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les lignes directrices de gestion déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines. Ce rapport vient se substituer au bilan social actuel.

Le décret n° 2020-1493 du 30 novembre 2020 définit les modalités d'élaboration du rapport social unique et de la base des données sociales (BDS), il précise le contenu de cette base en énumérant les thèmes et données devant y figurer à minima.

L'article 12-1 – 3° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 a confié au CNFPT une mission de gestion de l'observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale. Fort de sa compétence légale et dans la perspective d'améliorer la connaissance des données sociales statistiques du versant territorial, le CNFPT a entrepris de développer des axes forts de collaboration avec la Direction générale des collectivités locales chargée des études statistiques locales. Dans ce cadre, l'Observatoire de l'emploi, des métiers et des compétences de la fonction publique territoriale échange avec la DGCL ses publications relatives aux données sociales des collectivités territoriales et de leurs établissements publics qu'il collecte à l'échelle nationale du versant territorial, contrôle et agrège avant publication.

Par ce vœu, le CNO demande que cette mission visant à établir in fine un état des lieux statistique de la situation sociale propre aux agents de la fonction publique territoriale ne soit pas remise en cause. La qualité des statistiques produites par l'observatoire, son expertise en la matière, n'est plus à démontrer mais il doit être renforcé par des moyens supplémentaires.

Le maintien de la participation du CNFPT aux données sociales du versant territorial vise un triple objectif :

- celui de respecter la mission légale dévolue au CNFPT ;
- celui d'alimenter la réflexion des acteurs et observateurs de la FPT sur l'évolution des politiques des ressources humaines inhérent à ce versant ;
- enfin celui de garantir le dialogue social et le paritarisme dans la production des données sociales.

S'agissant du projet d'arrêté ministériel devant préciser pour la FPT la liste, la structuration et la présentation de ces données sociales ainsi que les modalités de leur agrégation, le CNO demande, compte tenu des spécificités de la fonction publique territoriale, que le CNFPT soit associé à la définition des différents indicateurs relatifs à la situation sociale de la fonction publique territoriale.

- **3) Une réaction par rapport à l'annonce de la suppression de l'ENA** et son remplacement par un Institut du Service Public, avec en corollaire **une forte inquiétude, exprimé par FO, sur le devenir de l'INET.**
- **4) Les orientations de l'offre de formation 2022** qui intègrent les effets de la crise sanitaire, sociale et économique liée au COVID 19, révélateurs et accélérateurs des mutations en cours : la transition numérique, environnementale, les enjeux de cohésion sociale et territoriale et l'enjeu de renouvellement de la démocratie participative. Trois pistes de travail ont été particulièrement privilégiées : le télétravail, les RPS, les nouvelles postures managériales.
- **5) Le bilan quantitatif sur l'offre de formation 2020** qui met en avant une augmentation significative des formations à distance notamment les Moocs, liée à la crise sanitaire. On observe une forte progression en septembre et octobre 2020 des activités en présentiel suite au déconfinement. Globalement, sur l'année, les formations ont été dispensées comme suit :
 - 63 % en présentiel
 - 17 % en formations hybrides
 - 20 % en distanciel

A la lumière de ces chiffres et au-delà du satisfecit sur la poursuite de l'activité formation pendant la période de confinement, **FO a réitéré son souhait d'un retour des formations en présentiel.**

- **6) L'adoption des conventions suivantes :**
 - Renouvellement du protocole d'accord entre le CNFPT et l'Assemblée nationale
 - Convention de partenariat entre le CGF (centre de gestion et de formation) de la Polynésie française et le CNFPT-
 - Renouvellement de la convention entre le CNFPT et l'Agence française anticorruption (AFA)